



# Commune de COMBS LA VILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2023

### Délibération n° 07

**Date de convocation**

23.06.2023

**Date d'affichage**

28.06.2023

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 21

votants : 34

**Objet : conventions d'objectifs avec le CACV Gymnastique**

L'an deux mil vingt-trois, le trois juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

**Présents**

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. GHIS – M. B. ZAOUI – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

**Absents représentés**

M. C. DELPUECH par Mme MM. SALLES – Mme J. BREDAS par Mme M. GOTIN – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. D. VIGNEULLE – Mme F. SAVY par Mme M. GEORGET – M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – M. C. LUTTMANN par M. JM. GUILBOT – Mme C. KOZAK par M. C. GHIS – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme LM. LODE-DEMAS – M. E. ALAMAMY par M. F. BOURDEAU – M. Y. LERAY par Mme M. LAFFORGUE – M. FC. YOUNBI NGAMO par Mme C. LAFONT – M. J. RANQUE par Mme C. VIVIAN – Mme KD. ILLMANN par Mme H. KIRCALI.

**Absente**

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 07/07/2023

ID : 077-217701226-20230703-DEL\_03JUL23\_\_7-DE



Monsieur Dominique VIGNEULLE a été élu secrétaire de séance.

**M. Fabrice BOURDEAU, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :**

Le décret no 2001-495 du 6 juin 2001 précise que l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros. Compte tenu des projets, du niveau sportifs et de la structuration du club, la demande de subvention déposée par le CACV Gymnastique dépasse ce seuil. Dès lors les engagements réciproques de la commune et de l'association doivent être contractualisés dans une convention. La dernière convention d'objectifs signée avec cette association est arrivée à son terme cette année, il est donc nécessaire de la renouveler.

La commune a engagé une phase de travaux sur le complexe Salvador Allende, ces travaux d'aménagements sont terminés et permettent en plus de l'accueil d'une délégation Olympique dans le cadre des JOP Paris 2024, de faire bénéficier au club de conditions d'entraînement aux standards du haut niveau.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de contractualiser avec cette association via une convention d'objectifs définissant des engagements réciproques permettant le versement de subventions.

Il est proposé de prévoir une convention d'objectif pour deux ans.

**Au vu de ces éléments, il est proposé d'adopter la nouvelle convention d'objectifs pour le CACV Gymnastique, annexée à cette délibération.**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

VU la demande de subvention émanant de l'association CACV Gymnastique,

VU l'avis de la commission Administration Générale, finances et Ressources humaines et de la commission Animation, Epanouissement Culturel et Sportif

CONSIDERANT la nécessité de contractualiser via une convention d'objectifs pour des subventions supérieures à 23 000 euros et la livraison en 2023 des nouveaux aménagements du complexe sportif Salvador Allende.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 07/07/2023

ID : 077-217701226-20230703-DEL\_03JUL23\_\_7-DE



**DECIDE** de contractualiser, via une convention d'objectifs avec le CACV Gymnastique pour une durée de deux ans l'engagement de la commune sur les volets matériels et financiers pour cette association.

**DIT** que les crédits sont disponibles en 2290-6574 du budget 2023,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette décision,

Combs-la-Ville, le 03 juillet 2023

Le Maire  
Guy GEOFFROY



Le secrétaire de séance  
Dominique VIGNEULLE

Pour : 30

Contre : -

Abstentions : 4 (M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI)